



## Panne de chaudière gaz du au gel

Par **fifitoun**, le **11/01/2010** à **19:24**

Bonjour, je suis tombé en panne de chaudière suite au gel et mon propriétaire ne souhaite pas faire le remplacement de la pompe que puis je faire pour cela? Pour la propriétaire sa devrait être moi qui devrais payer le remplacement estiment le coût de la pompe trop élevé. Cela fait une semaine que je n'ai plus de chauffage et d'eau chaude et ayant une fille de 2 ans à la maison se n'est pas facile

Par **themaire**, le **12/01/2010** à **16:17**

Bonjour, il m'est arrivé le même cas. Mon installation a gelé à un endroit sujet au gel ( dehors :- ) ). De plus les tuyaux étaient isolés avec une mousse symbolique. J'ai appelé mon bailleur pour le prévenir, il m'a dit d'appeler un technicien, puis de le rappeler. Je fais effectuer les travaux ( hier après midi ), le technicien termine en m'affirmant que la facture sera envoyée au propriétaire. Bon. Je rappelle ce dernier et lui explique l'intervention. Là il commence à vivement s'enlever et à crier au téléphone, m'accusant de n'avoir pas été ré-isoler la section de tuyau en question, ect ect ect bref, que je n'ai pas rempli mes obligations. Mais je suis désolé, la zone sinistrée est dans un endroit inaccessible en temps normal et personne ne m'avait fait savoir que les tuyaux de la chaudière passent là. Alors j'attends que le propriétaire reçoive la facture et trouve une esbrouffe afin que je paye les réparations. A votre avis, est-ce à moi de payer si les tuyaux ont gelé suite à un vice de construction? Mon chauffagiste a attesté ce vice, cela vaut-il quelque chose? Merci énormément.